



Pas le temps ?



Résumé : Comme d'habitude, le temps consacré à la présentation des sujets et aux échanges, c'est-à-dire une demi-journée, s'est révélé largement insuffisant. En effet, seuls les deux premiers thèmes ont pu être abordés, le troisième sujet n'a été qu'effleuré et les questions des représentants du personnel ont été limitées par le temps imparti (*voir sommaire plus bas*).

À noter que pour laisser un peu de temps aux échanges, la sous-directrice C a largement élagué sa présentation du schéma directeur « E-douane », et nombre de points n'ont pu être détaillés.

Introduction

A) Présents



a) « Haute » administration

Présidence : Ce GT est présidé par Madame Anne-Florence Canton, sous-directrice C à la Direction Générale.

Autres représentants : Madame Canton est entourée de :

- Madame Françoise Bureau, cheffe du bureau A1.
- Madame Sophie Bernert, cheffe du bureau C3.
- Monsieur Pascal Decanter, chef du bureau A2.



b) Syndicats

Les 5 organisations syndicales (OS) représentatives du personnel participaient : CFDT, CGT, SOLIDAIRES, UNSA et USD-FO.



B) Préalable

a) Propos

En liminaire, SOLIDAIRES a déploré l'absence totale de projection à court et moyen terme sur les moyens humains informatiques nécessaires à la mise en œuvre de ce schéma directeur.

À notre sens, la politique informatique de la douane ne peut pas se faire sans une gestion prévisionnelle des effectifs en matière de volume et de nature des emplois, de leur répartition géographique, ainsi que des compétences requises.

b) Réponse

M^{me} Bureau a indiqué que ce GT n'était pas consacré aux aspects RH et qu'une réunion de travail dédiée serait organisée ultérieurement par la sous-direction A (SDA).

Elle souhaite attendre la fin des réflexions « *Ambition DG* » et la mise en place de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour engager ces échanges.

SOMMAIRE

Introduction :	p1
I – Présentation du schéma directeur « E-douane »	p2
II – Présentation des budgets informatiques 2016-2020	p8
III – Présentation du concours de contrôleur Programmeur et des recrutements destinés à l'informatique	p10
Conclusion :	p11



I – Présentation du schéma directeur « E-douane »

En introduction, M^{me} Anne-Florence Canton, sous directrice C, a souhaité rappeler le contexte dans lequel la démarche du schéma directeur s'est engagée.



A) L'état des lieux : un système d'information avec ses points forts et ses points de fragilité

Elle a rappelé les points forts du système d'information (SI) de la Douane dont la construction date des années 2000 (architecture web, référentiels, portail...) et qui, selon elle, reste toujours en pointe par rapport à d'autres administrations.

Ce niveau de maturité du SI douanier a ainsi permis d'absorber les évolutions exigées par le Plan Stratégique Douanier (PSD) : centralisation, resserrement des services, etc...

Elle n'a cependant pas caché que **des points de fragilité** existaient (difficultés du maintien en condition opérationnelle, problèmes de sécurité, pannes du SI,...). Ces points de fragilité rendent nécessaire une évolution de notre système d'information.



B) Une évolution également rendue nécessaire



1°) Par de nouvelles orientations

a) Le contexte

Cette évolution est également rendue d'autant plus nécessaire que de nouvelles orientations fortes s'imposent :

- « **Ambition DG** » qui repose sur la mise en place d'outils collaboratifs, d'innovations technologiques et de nouvelles méthodes de travail.
- **Action publique 2022** qui impose 100 % de dématérialisation et marque la volonté de recentrer le SI autour de l'utilisateur.
- **Des bouleversements majeurs du dédouanement** : Le nouveau Code des Douanes de l'Union (CDU) modifie les processus métier et informatiques avec la déclaration centralisée nationale (DCN) et à terme la déclaration centralisée communautaire (DCC).

La sous-directrice a évoqué la mise en place du « Self assessment » ou « auto-évaluation » qui permet à l'opérateur de ne pas déposer de déclaration en douane à condition de l'enregistrer dans sa comptabilité matière et de la mettre à la disposition du SI de la douane en cas de contrôle ! En conséquence le Document Administratif Unique (DAU) va subir un changement de format de données.

Pour la DCC, les négociations entre États membres sont en cours et se prolongent. Pour madame Canton, un coup d'accélérateur pour l'adaptation du SI est à prévoir entre 2019 et 2020.

- **Des incertitudes sur les modalités du Brexit** : Les conséquences d'une mise en place brutale ou progressive avec une phase transitoire ne sont pas neutres en matière de développements informatiques.
- **La loi ESSOC (Etat au Service d'une Société de Confiance) ou dite « droit à l'erreur »** va avoir un impact structurant sur nombre d'applications métier.
- **D'autres éléments** à prendre en compte ont un impact non maîtrisable sur notre SI, à savoir l'explosion du e-commerce et la cybercriminalité.

b) Décisions

Face à ces enjeux à court et moyen terme, la sous-direction C a réalisé avec les bureaux métier un **état des lieux rapide** (septembre à décembre 2017) car les échéances étaient proches.

C'est dans ce cadre que la démarche d'un **schéma directeur** a été réalisée afin d'identifier les 31 chantiers prioritaires de la douane.



2°) Par le décalage technologique, entre les outils informatiques de l'environnement de travail des agents et les outils de la sphère privée

a) Les besoins des utilisateurs

Présentation

La sous-directrice souhaite résorber cet écart pour permettre aux utilisateurs douaniers d'avoir des outils plus conformes à leurs attentes.

Notre position

SOLIDAIRES a souhaité savoir si l'administration allait engager une démarche ergonomique, c'est-à-dire d'étude du travail réel des agents, pour que les applications informatiques soient conformes aux attentes des utilisateurs.

Nous avons rappelé toute l'utilité de la mise en place de comité(s) d'utilisateurs afin d'associer aux projets ces derniers dès le début des études, jusqu'au jalon d'expérimentation.

Réponses de la DG

Madame Canton a indiqué qu'elle souhaitait se donner les moyens de recueillir les véritables besoins des utilisateurs sans mésestimer la complexité du chantier. Elle a également indiqué qu'elle ne savait pas encore quelle pourrait être la place de l'utilisateur dans le fonctionnement en méthode AGILE actuellement privilégiée.

Madame Bernert, chef du bureau C3 a indiqué que les différents comités de pilotages étaient un lieu privilégié de l'expression des besoins des utilisateurs par les maîtrises d'ouvrages et que les utilisateurs y étaient associés.

b) Les difficultés des bureaux réglementaires

Présentation

Les représentants du personnel ont également insisté sur les difficultés des bureaux réglementaires dans leur rôle de MOA (maîtrise d'ouvrage).

L'importance du « turn-over » dans certains bureaux réglementaires est le reflet selon nous de l'épuisement des agents dont la charge de travail explose lorsqu'ils participent à des projets informatiques. SOLIDAIRES a demandé à ce que des effectifs MOA dédiés soient mis en place lorsque le périmètre du projet est important.

Réponses de la DG

La Sous-directrice C a indiqué qu'elle avait suspendue la démarche BEAT (bien être au travail) à la sous-direction C, en attendant que le poste de chef du bureau C1 soit pourvu.

Elle a ajouté que le groupe de travail « ambition DG » avait pris en charge les problématiques liées aux MOA. Des formations et un accompagnement vont être organisés dans ce sens, notamment au démarrage des projets.

Elle a indiqué qu'elle avait porté le sujet des effectifs dédiés aux projets au sein des MOA lors des réunions de la TESI (trajectoire d'évolution du SI), mais que c'est aux bureaux réglementaires de décider de leur organisation. Elle a ajouté qu'elle avait alerté cette instance sur les besoins d'implication de la hiérarchie dans les projets. Son sentiment est que le message passe et que les choses commencent à ce mettre en place (création d'un poste de coordinateur de projet à la sous-direction D).

c) Le recrutement

Présentation

Les représentants du personnel ont souhaité aborder le sujet de la diversification des recrutements informatiques. Plusieurs OS ont fait le constat d'un besoin de compétences en analyse et ont donc souhaité que l'administration recrute à nouveau des agents ayant cette qualification.

Propositions et réponse de la DG

Différentes propositions ont été émises pour ce recrutement (réouverture du concours, note d'enquête ou sortie de stage suivie d'une formation IGPDE).

Les représentants de l'administration ont pris note sans pour autant prendre d'engagement.

d) La prise en charge des formations

Présentation

Un représentant du personnel a alerté l'administration sur le refus des directions de prendre en charge financièrement les formations et les frais de déplacement des agents souhaitant passer une qualification à l'IGPDE.

Réponse de la DG

La réponse de l'administration a été un peu confuse sur ce point. Madame Bureau a indiqué que le nouveau compte personnel de formation (CPF) pourra être utilisé dans ce cadre, tout en ajoutant ne pas encore disposer d'information du secrétariat général (SG) du ministère.

e) La reconnaissance des qualifications

Présentation

Concernant les recrutements de fonctionnaires informaticiens via la BIEP (bourse interministérielle de l'emploi public), SOLIDAIRES a tenu à dénoncer la non reconnaissance des qualifications acquises en dehors du ministère des Finances.

Ces qualifications ont pour certaines d'entre elles un programme et des épreuves sensiblement identiques aux qualifications TAI (traitement automatisé de l'information) type IGPDE (Institut de gestion publique et du développement économique). C'est pourquoi, nous avons demandé à l'administration de mettre en place des équivalences.

Réponse de la DG

La cheffe du bureau A1 a indiqué ne pas être hostile à cette étude, à condition que le programme et les modalités d'organisation des épreuves soient très proches.

f) La présentation croisée des missions

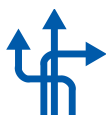
Présentation

Plusieurs représentants du personnel ont souhaité que les métiers de l'informatique puissent faire l'objet d'une présentation lors de la formation initiale de l'ensemble des agents.

SOLIDAIRES a également demandé à ce qu'une formation aux missions et à l'organisation de la douane puisse être dispensée aux agents recrutés via la BIEP.

Réponse de la DG

M^{me} Bureaud a déclaré partager ce dernier souhait, tout en indiquant que sa mise en œuvre présentait des difficultés, dans la mesure où les agents ainsi recrutés semblent peu demandeurs.



3°) Par la nécessité de prendre en compte le besoin de mobilité

a) Recensement des besoins et formations « Douane »

Présentation

À ce sujet, SOLIDAIRES a souhaité savoir si un recensement des besoins, en matière de compétences pour le développement d'applications pour tablettes et « smartphone », avait été mené par l'administration. Et si des formations étaient prévues.

Réponses de la DG

La sous-directrice a indiqué qu'un architecte SSII (société de services en ingénierie informatique) était en place et qu'une réflexion était en cours pour élaborer des formations adaptées aux besoins de la douane. Une aide externe pourra être demandée et un travail par capillarité en binôme sera privilégié.

Pour M^{me} Canton la formation initiale « one shot » (un coup!) ne permet pas un travail satisfaisant au quotidien pour les équipes. La difficulté est qu'une formation informatique ne devient efficace que si l'agent pratique immédiatement après.

Pour ce qui est de l'architecture technique, la sous-direction C (SDC) souhaite s'inspirer de l'expérience des prestataires de la douane (SOPRA¹ par exemple) pour déterminer ce qui est capitalisable.

b) Besoins en formations « sécurité »

Présentation

SOLIDAIRES a également souhaité revenir sur les formations « sécurité ». Cela fait des années que les agents sont demandeurs de ces formations et rien ne leur était proposé.

Des formations viennent juste d'être proposées et c'est une bonne chose. Cependant, un manque total d'information existe sur les consignes à tenir en cas d'attaque des centres.

Réponses de la DG

Anne-Florence Canton a précisé qu'un travail est en cours à la Direction Nationale des Statistiques et du Commerce Extérieur (DNSCE).

Des SOC² (cellules de sécurité) ont également été mis en place.

Un « kit d'apprentissage d'attaques » est actuellement en cours d'élaboration.

1 La SOciété de PRogrammation et d'Analyses (SOPRA) est une entreprise de conseil, de services technologiques et d'édition de logiciels. Fondée en 1968, elle fusionne en 2015 avec la Société d'Etude et de Réalisation en Informatique et Automatisation (STERIA) fondée en 1969, pour créer le groupe SOPRA-STERIA.

2 Sigle anglais signifiant *Security Operations Center*, soit en français *Centre Opérationnel de Sécurité* – COS.



4°) par la nécessité de résorber l'obsolescence technique

Anne-Florence Canton a indiqué que nombre d'applications avaient été développées avec des technologies maintenant obsolètes. Elle souhaite une remise à niveau de ces technologies. Ce sujet est déjà pris en compte par les centres.

a) MAJ du palier technique

Notre demande

SOLIDAIRES a souhaité avoir plus de précisions, notamment sur la mise à jour (MAJ) du palier technique.

Réponse de la DG

La sous-directrice a indiqué que le travail de MAJ du palier technique était en cours et qu'il serait dorénavant porté par : le bureau C2 pour la partie purement technique, et par le bureau C1 pour la partie applicative.

Notre réaction et la motivation de la DG

Pour SOLIDAIRES, la réécriture des applications devenues obsolètes ne peut se faire à effectifs constants.

Pour M^{me} Canton, il ne s'agit pas d'un problème d'effectif mais de priorisation. Ce travail est à faire de manière prioritaire et elle porte ce discours auprès des maîtrises d'ouvrage.

b) Progiciels en dehors du palier technique

Présentation

SOLIDAIRES a dénoncé les choix récents de la sous-direction pour des progiciels complètement en dehors du palier technique (Quantum, data-mining/exploration de données,...).

Réponse de la DG

La sous-directrice a déclaré que ces choix n'étaient pas du tout choquants pour des produits « sur étagère » (emprunté à anglais « *commercial off the shelf* » = produits standards), d'autant que tout ne peut être développé en interne. La SDC s'efforce de rendre compatibles ces choix avec le palier technique.

c) MAJ du palier technique

Présentation

SOLIDAIRES a rappelé que le maintien de technologies obsolètes (ASP³,...) avaient des conséquences pour les agents qui avaient en charge les applications les utilisant. Ces agents, étant bien souvent seuls à maintenir ces applications vieillissantes, ont des difficultés pour changer de poste au sein des centres.

Les représentants du personnel ont déploré que ces agents soient souvent amenés à quitter l'informatique pour obtenir une mobilité qui leur est refusée localement.

Réponse de la DG et notre avis

La sous-directrice C a indiqué que les applications en ASP sont à réécrire, mais que l'administration n'a pas beaucoup de solutions pour assurer leur maintenance. L'externalisation est une piste.

SOLIDAIRES a indiqué qu'à titre général, nous sommes contre le recours à l'externalisation, mais que dans ce cas bien précis, nous ne sommes pas opposés à une tierce maintenance applicative pour permettre aux informaticiens douaniers de réécrire ces applications en nouvelle technologie. Nous avons demandé à l'administration de prévoir, pour les collègues concernés par l'obsolescence, des formations adaptées.



5°) par l'entrée en vigueur de la RGPD (règlement général sur la protection des données)

Contexte

Le règlement n° 2016/679 renforçant et unifiant la protection des données personnelles au sein de l'UE est en principe applicable à compter du 25/05/2018.

Présentation

La sous-directrice nous a appris que ce sujet est piloté au niveau du ministère par Bruno Latombe (ancien sous-directeur C). Elle a indiqué que la prise en compte de ce nouveau texte avait commencée, mais qu'il s'agissait d'une mise en œuvre « *molle* ».

Un recensement des données personnelles détenues est actuellement en cours par le bureau D1.

Atout pour la DG

Pour M^{me} Canton, la gestion de ces données dans les référentiels ROSA et RUSH est un réel atout dans ce dossier.

Elle estime que la prise en compte de ces nouvelles dispositions se fera de manière progressive, l'important étant d'engager la démarche afin d'échapper aux pénalités prévues dans les textes.

3 Sigle anglais signifiant *Active Server Pages*, soit en français *Pages actives de serveur*. Désigne un environnement de programmation Web interactif mis au point en 1996... et dont la dernière version date de 2000.



6°) Par une mise en concurrence

a) Le contexte (inter)ministériel

Madame Canton a rappelé la nécessité de prendre en compte un contexte ministériel et interministériel à fort impact. Deux sujets, en lien avec la mutualisation des moyens de l'État et la mise en concurrence des administrations, ont été évoqués :

- **La mise en place d'un « cloud » inter-ministériel privé de l'État souverain :** Seuls certains ministères seront retenus pour héberger ce/ces cloud(s) dans leur data-centre.
- **La mise en place de postes de travail homogénéisés :** Ce projet concerne la réalisation par un ministère « élu » de masters interministériels pour les postes de travail. Pour la sous-directrice C, les services informatiques des administrations devront se positionner et être en mesure de faire « offre de service » sous peine de disparaître. Pour M^{me} Canton, la douane a, en raison de ses infrastructures d'hébergement (data-centre du CID et de la DNSCE), la capacité d'être un fournisseur de service attractif dans la sphère publique, à condition d'être en mesure d'intégrer l'innovation.

b) Le contexte communautaire

Dans un contexte d'évolution important du dédouanement et de **concurrence entre les douanes européennes**, la sous-directrice a également souligné la nécessité d'offrir un système de dédouanement attrayant pour les utilisateurs afin d'attirer du trafic.



7°) Par la nécessité de convergence des deux centres

a) Gouvernance des processus

Présentation

Ce travail est en cours et une gouvernance des processus va se mettre en place. Le bureau **C3** sera en charge de la gouvernance des processus « projet », et le bureau **C2** de l'outillage.

Industrialisation

L'industrialisation des processus, notamment par l'automatisation, est recherchée afin de libérer les agents des tâches manuelles répétitives.

Précision

Anne-Florence Canton a précisé que, même si le niveau de maturité dans la gestion des processus n'était pas le même selon les intervenants, le CODIR (comité de direction) informatique avait la volonté de mettre en place cette gouvernance.

b) Recherche de partenaires ?

Présentation

Dans le document de travail transmis, parmi les facteurs externes perçus comme une opportunité pour le SI de la douane, l'expérimentation de nouvelles technologies avec « des partenaires » était noté. SOLIDAIRES a souhaité en savoir plus sur ces « partenaires ».

Réponse de la DG

La sous-directrice a indiqué que pour l'expérimentation du « blockchain » (en français chaîne de blocs, c'est-à-dire une technologie de stockage et de transmission de l'information) l'administration souhaite trouver un opérateur prêt à jouer le jeu.

■ ■ ■ 8°) Autres

a) par la transformation de la gestion des ressources humaines

L'interfaçage entre SIRHIUS et certaines applications existantes – CLAF, mutation, etc – reste à achever. De nouveaux applicatifs doivent être développés (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, mise en place de processus guidés, prise en compte des stagiaires-STAFI, dématérialisation...).

b) par le resserrement comptable

L'administration souhaite sécuriser la chaîne comptable de bout en bout jusqu'à SEMAPHORE (Suivi Et Maîtrise des PHases Opérationnelles du REcouvrement).

d) par la mise en place de nouvelles méthodes de travail

L'administration souhaite développer le travail collaboratif et doit donc mettre à disposition des outils adéquats.

Elle n'a toutefois pas précisé si un outil a été choisi, ni si un impact organisationnel était prévu.

f) par la volonté d'accroître la modularité

Madame Canton regrette le manque de transversalité et le travail « en silo »⁴ induit par les MOA qui se sentent responsables de leur(s) application(s).

Elle souhaite que la construction du SI soit plus orientée vers la mise en place de fonctions réutilisables.

c) par la nécessité de développer le travail en mobilité

La sous-directrice a indiqué que le développement du travail en mobilité doit permettre d'accroître l'attractivité de la douane.

Cette démarche doit s'appuyer sur :

- des démarches simplifiées,
- des outils adaptés
- et un réseau.

e) par une nécessité d'aboutir à 100% de dématérialisation

La sous-directrice C a indiqué que la douane avait d'ores et déjà un bon taux de dématérialisation, et que le retard portait principalement sur les contributions indirectes (CI).

g) par la nécessité d'intégrer les aspects « sécurité »

Les préoccupations de sécurité doivent être intégrées aux équipes de développement. Des cellules dédiées sont mises en place à la sous-direction C et dans les centres.

Dans ce cadre, des ETP (équivalent temps plein travaillé) supplémentaires ont été demandés.

* *

*

⁴ Expression empruntée à la langue anglaise (« *working in silo* »). Désigne une structure organisationnelle qui fonctionne de manière autonome, sans lien étroit ni partage d'information avec le reste de l'organisation.



II – Présentation des budgets informatiques 2016-2020



1°) Résumé

La sous-directrice a rapidement commenté le document de travail transmis aux représentants du personnel. Elle a précisé que les crédits 2016 et 2017 étaient réalisés, que ceux relatifs à 2018 avaient été notifiés et que pour 2019 et 2020 il s'agissait d'un prévisionnel.

L'augmentation significative des budgets pour 2018 (46,1 millions pour les autorisations d'engagement et 44,8 millions pour les crédits de paiement) devrait se poursuivre en 2019 (46,5 millions pour les autorisations d'engagement et 48,3 millions pour les crédits de paiement). En 2020 un fléchissement des crédits est d'ores et déjà prévu sur les autorisations d'engagement (41,9 millions).

Répartition des crédits	Années				
	2017	2018	2019	2020	2016-20
Projets	49%	51%	40%	20%	-29 pts
Dépenses bureautiques	17%	17%	28%	38%	+21 pts
Dépenses d'infrastructures	34%	28%	32%	42%	+8 pts
Autorisations d'engagement	43,1 M€	46,1 M€	46,6 M€	42,0 M€	-1,1 M€
Crédits de paiement	42,1 M€	44,8 M€	48,4 M€	46,2 M€	+4,1 M€



2°) Commentaires

a) Année 2017

En 2017 :

- Un peu moins de la moitié des crédits a été consommé pour la réalisation de projets (49 % répartis principalement en 35% pour le dédouanement et 14% pour la fiscalité),
- un peu plus de 1/3 pour les dépenses d'infrastructures,
- et 17% pour les dépenses de bureautique.

b) Année 2018

Présentation

Les prévisions budgétaires pour 2018 ventilent :

- plus de la moitié des crédits pour les projets (51% déclinés principalement en 34 % pour le dédouanement, 14% pour la fiscalité et 16% pour la LCF),
- 28% pour les dépenses d'infrastructures,
- et 17% pour les dépenses de bureautique.

Le dédouanement

Interrogée par SOLIDAIRES sur les dépenses liées au dédouanement, Anne-Florence Canton a expliqué que l'augmentation était due à Delta X et ICS⁵.

Les représentants du personnel ont souhaité connaître sur les budgets alloués aux projets, la part consacrée à l'externalisation. En réponse, la sous-directrice n'a donné aucune indication précise.

La LCF

SOLIDAIRES a alors pris l'exemple de la part budgétaire consacrée à la lutte contre la fraude (LCF) et à demandé si une prestation externe était prévue. Madame Canton a indiqué que l'administration avait la volonté de rester sur des ressources internes, notamment pour les projets structurants. Un accompagnement de la SOPRA sur la LCF est cependant prévu, mais la maîtrise du projet reste à la DNSCE.

⁵ Sigle anglais signifiant *Import Control System*, soit en français *Système de Contrôle des Importations* (SCI). L'ICS/CSI est la mise en œuvre nationale de l'amendement « sûreté-sécurité » du code des douanes communautaire.

c) Année 2019

Présentation

Les prévisions budgétaires pour 2019 font apparaître :

- une réduction de la part budgétaire accordée aux projets (40% répartis principalement en 30 % pour le dédouanement, 20% pour la fiscalité et 10% pour la LCF),
- une augmentation des dépenses d'infrastructures (32%)
- et une augmentation significative des dépenses bureautiques (28%).

Demande

Compte tenu de l'effort budgétaire affiché, SOLIDAIRES a souhaité avoir plus de détail sur la manière dont l'administration allait procéder pour la partie projet consacré à la fiscalité.

Réponse de la DG

La sous-directrice C a indiqué que l'informatisation de la fiscalité avait du retard. Il y a encore un flou sur la manière et l'ordre dans lequel la dématérialisation va être menée.

Pour mener à bien ces sujets, elle envisage un mix entre internalisation et externalisation, tout en précisant que c'est la 1^{ère} option qui sera privilégiée.

d) Année 2020

Présentation

Dans les projections budgétaires 2020 :

- la part budgétaire accordée aux projets est légèrement renforcée (42%),
- tout comme les dépenses d'infrastructures (38%)
- et les dépenses bureautiques sont en baisse (20%).

Dépenses d'infrastructure

SOLIDAIRES a souhaité connaître les raisons de l'augmentation prévisionnelle des dépenses d'infrastructures pour 2020.

La Chef du bureau C3 a précisé que l'accroissement de la part budgétaire en lien avec les infrastructures était dû entre autres :

- à la réinternalisation PROSODIE (« PROpulsion Silencieuse Optimisée Dimensionnée pour l'Environnement),
- aux travaux de sécurisation des flux et à l'INPT (Infrastructure Nationale Partageable des Transmissions).

Capacité d'hébergement de la DNSCE

SOLIDAIRES a demandé à la sous-directrice si elle envisageait d'étendre les capacités d'hébergement de la DNSCE.

Mme la sous-directrice a indiqué que rien n'était encore décidé et qu'il s'agissait d'un positionnement stratégique. Pour elle, il s'agit d'un site sain avec une capacité d'extension. Anne-Florence Canton a précisé que la DISIC (direction inter-ministérielle des systèmes d'information et de communication de l'État) assurait un suivi régulier des capacités d'hébergement des data-centres de la douane et que rien n'était acquis, notamment pour la DNSCE.

SOLIDAIRES rappelle que la capacité d'hébergement est quatre fois moindre que celle du CID, et demande si l'augmentation des crédits affectés aux infrastructures concerne l'extension de la DNSCE.

La SD/C répond qu'il faudrait y consacrer la moitié du budget de l'informatique douanière, et donc, que cela nécessiterait un projet très solide pour demander un financement dédié.

* *

*



III – Présentation du concours de contrôleur programmeur et des recrutements destinés à l'informatique



A) Concours de programmeur : Un premier bilan d'étape décevant

a) Contexte

Madame Bureau d a indiqué son souhaitait de maintenir une diversité dans les voies de recrutement informatique.

Certains modes de recrutement n'ayant pas été couronnés de succès, l'administration a été conduit à rechercher des voies de repli.

b) Taux de candidats décevant

C'est dans ce contexte que le concours de contrôleur programmeur a été remis en place et que 32 postes ont été ouverts (24 postes externes et 8 internes). Les épreuves écrites se sont déjà déroulées. Même si la phase de recrutement n'est pas achevée, des premiers enseignements peuvent être tirés.

L'administration constate une certaine désertion des concours informatiques proposés par la douane avec un nombre d'inscriptions assez décevant. Cette déception est renforcée par un taux de candidats allant jusqu'à la fin des épreuves assez faible.

c) Explications

La chef du bureau A1 explique ce constat par l'état actuel du marché de l'emploi dans la sphère informatique.

Pour 2019, 28 postes seront ouverts (14 en interne et 14 en externe). SOLIDAIRES évoque à nouveau un calendrier de recrutement peu adapté aux informaticiens qui terminent leur formation.



B) Recrutement ISIC : un bilan nuancé

a) Contexte

M^{me} Bureau d est également revenue sur le recrutement des ISIC (ingénieur des systèmes d'information et de communication) piloté par le ministère de l'Intérieur.

La douane a demandé pour 2018, 6 postes d'ISIC (3 à la DNSCE et 3 à la sous-direction C).

b) Mobilité

Le bilan de ce recrutement alternatif est cependant nuancé. Si la qualité de ce recrutement a été reconnue, ces postes nécessitent de la part de l'administration un fort degré d'anticipation qu'il est parfois difficile de mettre en phase avec les besoins. En effet, l'administration doit, dès la demande au ministère de l'Intérieur, profiler les postes en indiquant leur localisation et leur spécialité. De plus, la mobilité à laquelle sont soumis les ISIC (tous les 3 ans) constitue pour l'administration une difficulté supplémentaire.

La chef du bureau C3 a indiqué que pour palier à ce problème, cette mobilité pourrait être organisée au sein de la douane afin de capitaliser l'expérience acquise.

c) Indemnités

SOLIDAIRES a souhaité savoir pourquoi les ISIC actuellement en poste n'avaient pas reçu leur prime de fin d'année.

La sous-directrice a rappelé que les ISIC rentraient dans le cadre du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel = prime « au mérite ») et que leur prime de fin d'année s'apparentait à l'attribution d'étoiles. Le ministère de l'Intérieur a, semble-t-il, oublié les ISIC affectés en douane. Très récemment les éléments indemnitaires ont été transmis et les ISIC devraient être en mesure de percevoir leur prime de fin d'année 2017. La douane n'a pas la main sur ces primes attachées au niveau du poste.

Interrogée par SOLIDAIRES, M^{me} Bureau d a précisé que tous les postes offerts étaient de niveau 1.

■ ■ ■ C) Autres recrutements



1°) Recrutement de contractuels

Sur les 15 contractuels recrutés cette année, l'administration souhaite en affecter 1/3 à des tâches informatiques.



2°) Recrutement via la BIEP

L'administration envisage d'offrir à 4 à 5 postes sur la bourse interministérielle de l'emploi public (BIEP).



3°) Recrutement d'emplois réservés

a) Présentation

M^{me} Bureau a déclaré s'interroger sur le maintien de cette voie de recrutement qui ne semble par répondre aux attentes de l'administration.

b) Carrière dépréciée

SOLIDAIRES a rappelé les différents problèmes rencontrés par les collègues emploi réservé « option informatique » et notamment ceux liés à l'obtention de la qualification de PAU (Pupitre Assistant Utilisateur) et aux mutations sur des résidences TSI (Techniciens des Systèmes d'Information).

c) Réponse de la DG

M. Decanter, a constaté qu'il y avait eu « *un gros loupé* » sur ce dossier, mais que les textes –décret de 1971 et Règlement Particulier (RP) mutations lui laissaient très peu de marge de manœuvre. SOLIDAIRES a demandé à l'administration de trouver une solution pour ces agents.



4°) Recrutement inspecteurs PSE (Programmeurs Système d'Exploitation)

a) Critique

Un représentant du personnel a émis des critiques appuyées sur le niveau des stagiaires informaticiens actuellement à Tourcoing.

b) Réponse

L'administration, qui n'a pas infirmé ces propos, a rappelé les difficultés à recruter et plus particulièrement à constituer des jurys informatiques. M^{me} Bernert souhaite constituer un « vivier » d'agents susceptibles de concevoir des sujets informatiques, de corriger des épreuves et de participer aux oraux. Elle n'a pas caché son agacement sur le manque d'implication des personnels informaticiens dans les processus de recrutement et d'exams professionnels qualifiants.

c) Proposition

Les représentants du personnel ont rappelé les contraintes pesant sur les agents et ont souhaité qu'un accompagnement soit effectué afin de susciter des vocations.

Pour conclure

Faute de temps, les échanges ont dû s'interrompre. Nous n'avons donc malheureusement pas pu aborder l'ensemble des sujets que nous avons prévu d'évoquer :

- Notamment le programme de la formation théorique et pratique des contrôleurs, qui ressemble à un copié/collé de celui des contrôleurs OP/CO généralistes et SURV.
- Nous avons également prévu des questions sur :
 - la carrière des informaticiens douaniers,
 - sur l'accès des TSI et TSII (Techniciens des Systèmes d'Information Interrégionaux) à des qualifications de 2^{ème} niveau,
 - sur l'évolution du Règlement Particulier (RP) mutation pour les résidences TSI.

Nous espérons que le GT Ressources Humaines (RH) ad hoc mentionné par Mme Bureau se tiendra effectivement.



SOLIDAIRES était représenté par Gaële Péron, Michel Laurens et Bernard Perret. Pour plus de précisions, les contacter.

Pas le temps ?



Syndicat SOLIDAIRES Douanes

93 bis rue de Montreuil, boîte 56 – 75011 PARIS

tél : 01 73 73 12 50

site internet : <http://solidaires-douanes.org>

courriel : contact@solidaires-douanes.org